

221C2676
FR0010667147-FS0809

12 octobre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFACE SA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 octobre 2021, la société Allianz Global Investors GmbH¹ (Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort sur le Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre d'un mandat de gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 octobre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 7 630 033 actions COFACE SA représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions COFACE SA sur le marché.

¹ Contrôlée par Allianz SE. La société Allianz Global Investors GmbH déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 150 179 792 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.